AR Prefecture

016-211600499**MAIRIE DE BONNES** DE

Reçu le 27/06/2023 Charente

Lode Pouri Lasgn

Tél 05.45.98.51.74 mairiebonnes@orange.fr

iebonnes@orange.fr Site : bonnes.fr 2023 N°37

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi quatorze juin, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 08 juin 2023

Présents: Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : néant

Excusés: DE GUILLEBON Olivier, VALOIS Pierre

Monsieur VALOIS Pierre a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: CONVENTION LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le conseil que le coût du kw de l'électricité a augmenté et qu'il convient de le répercuter dans la convention de location de la salle polyvalente. Il propose de porter le coût du kw de 0.14 euros à 0.22 euros.

Accord à l'unanimité du conseil pour modifier en ce sens la convention d'utilisation de la salle polyvalente.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

		e de la Commu								
		hone)								
		ion d'utilise			des	fêtes	le		en	vue
IL A ETE	CONVENU	UN DROIT	PRECAIR	E D'U	TILISA'	TION A	CCORDE	AUX	CONDIT	IONS
SUIVANTE:	5:									
1 ° DESIGN	NATION ET	ADRESSE D	ES LOCA	UX A L	JTILIS	ER				
	SALLE POL	YVALENTE +	CUISINE	+ TOI	LETTES	PUBLIC	UES PAR	TAGEE	S	
2 ° CONDI	TIONS D'U	TILISATION								
L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre										
		eté, immeubles			J .	10.0 (S. V.SV.SM)				
- 1 A A A A A A A A A A A A A A A A A A	100	avoir visité le			ies d'ac	rès aui sa	ront off	ectiven	nent utilie	cé c
77						- 50				
La période d'occupation des locaux s'étendra du										
J OBJETT	KECIS DE	LOCCOPATIC	714 14	OMBRE	DE FA	KITCTLY	1415.			
Nom of num		سمع عمداله عمد				ا	سنام ما خمم	 مالمامک		
Nom et num	ero de reiepi	none d'une per	sonne res	ponsab	e joigno	ible pena	ani ia aur	ee a oc	cupation	•
(Nom et Adr	esse du trai	teur :					,,		•••••	
		RITE : L'orgo								
		ngagement de								
		dispositifs d'								
d'évacuation		, dispositifs d	ularme et	ues mo	yens de	iui ie cor	iii e i incei	naie air	isi que de	s voies
a evacuation	•									

AR Prefecture

016-211600499-20230614-2023_37-DE Reçu le 27/06/2023

5° NUISANCES SONORES

A partir de 23 heures les portes et les fenêtres devront rester fermées pour éviter la propagation du bruit et les nuisances sonores devront cesser. Le chèque de caution sera conservé par la Mairie en cas de non-respect des consignes sur le bruit (plainte de 2 riverains au moins).

6° ASSURANCE: L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro.....elle a été souscrite le......auprès de

7° RESPONSABILITE : Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

8° PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à M..... moyennant le règlement de la somme de......Euros.

9 ° CAUTION DE GARANTIE

Une caution de......Euros sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels et conservé par la Mairie en cas de non-respect des consignes sur le bruit (plainte de 2 riverains au moins).

L'ORGANISATEUR RESPONSABLE Lu et approuvé, en particulier l'article 5 Relatif aux nuisances sonores. Fait à BONNES, Le LE MAIRE OU SON REPRESENTANT

SECOURS : POMPIERS

18

GENDARMERIE

17

RESERVATIONS: 48 Heures avant au minimum au Secrétariat de Mairie.

INTERDICTION de fumer dans tous les locaux.

A partir de 23 heures les portes et les fenêtres devront rester fermées pour éviter la propagation du bruit et les nuisances sonores devront cesser.

CONSIGNES POUR l'UTILISATION DE LA SALLE ET DES TOILETTES :

- Après utilisation les tables et les chaises devront être rangées, la salle balayée (balayage humide), lavée, tous les éclairages éteints (ne pas couper le disjoncteur général) et toutes les portes fermées à clef.
- En hiver, le chauffage des toilettes devra être remis en position hors-gel (position X), les grilles d'aération fermées.
- Ne pas toucher au programmateur de la VMC.
- Les toilettes devront être nettoyées (cuvettes, lavabo...).

CONSIGNES POUR L'UTILISATION DES CUISINES ET DE LA VAISSELLE :

- Les cuisines sont livrées en état de marche avec eau, gaz, électricité.
- Après utilisation :
- 1° Les locaux devront être nettoyés (sol, évier, plonge, plan de travail, hotte), les poubelles vidées.
- 2° Les réfrigérateurs et la chambre froide devront être vidés, nettoyés et laissés ouverts.
- 3° Le chauffe-gaz devra être arrêté, l'interrupteur général gaz coupé.
- 4° Les fours et plaques de cuisson gaz devront être nettoyés.
- 5° La vaisselle et les ustensiles devront être lavés, essuyés et rangés.
- 6° En hiver le chauffage devra être remis en position hors-gel X et les grilles d'aération des portes fermées.
- Dans le cas où la salle est donnée en location à un professionnel, le locataire est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour que son activité puisse s'exercer dans le respect des règles fixées par l'arrêté du 26 Septembre 1980.

DANS VOTRE INTERET SIGNALEZ TOUTE ANOMALIE OU DETERIORATION CONSTATEES.

AR Prefecture

016-211600499-20230614-2023 37-DE Reçu le 27/06/2023

TARIFS DE LOCATION

(entourer les formules choisies)

ASSOCIATION COMMUNE:

- Chèque de caution 150 Euros
- Utilisation des locaux et vaisselle gratuite. Forfait 4 € pour utilisation du lave vaisselle.

- Energie au Kw consommé (sauf assemblée ou réunion)

Compteur

Kw entrée :

Consommation:

Kw x 0.22 =

Kw sortie:

PARTICULIER COMMUNE :

- Chèque de caution de 150 Euros

1 jour

2 jours

- Salle - Cuisine 40 Euros 30 Euros 55 Euros

- Vaisselle

0.50 Euros par couvert + forfait 4 € pour utilisation du lave vaisselle

- Energie au Kw consommé: Compteur

Consommation:

Kw × 0.22 =

€

Kw entrée

Kw sortie :

HORS COMMUNE:

- Chèque de caution de 200 Euros

1 jour

2 jours

- Salle - Cuisine 80 Euros

100 Euros

- Vaisselle

60 Euros

0.80 Euros par couvert + forfait 4 € pour utilisation du lave vaisselle

- Energie au Kw consommé:

Compteur

Kw entrée

Consommation

 $Kw \times 0.22 =$

€

(Kw sortie:

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et ans que dessus. Pour copie conforme.

Affiche le juin 2023

Bonnes, le 🌃 juin 2023

Le Maire

S. BEGUERTE

